

Comité Technique de Réseau

mercredi 25 mai 2022 à Montreuil

La RH poursuit sa transformation,
quelles conséquences pour les agents ?



Douanes **DOUANES**

Le transfert de l'UIP-PNR

L'UIP est actuellement située à Roissy CDG. Elle contrôle la qualité et la fiabilité des données envoyées par les compagnies aériennes, la légalité, la validité et le résultat des requêtes adressées au système par les utilisateurs finaux, dans le cadre du dispositif API-PNR France. Celui-ci impose depuis 2014 aux compagnies aériennes de transmettre les données de réservation (PNR) et d'enregistrement (API) de leurs passagers et de leurs équipages pour les déplacements à destination et en provenance du territoire national.

L'UIP est service interministériel à compétence nationale, qui assure l'interface entre les données relatives aux passagers aériens et les services opérationnels. Il comporte 12 agents des douanes.

Au 1^{er} juillet, le service se localisera à Chalons-en-Champagne, sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur. Les agents douaniers seront en PNA (position normale d'activité) pour bénéficier des droits de leur statut, issus de la branche Surveillance. Au moment de leur transfert effectif vers la Marne, prévu en 2024, les personnels en place actuellement bénéficieront des mesures liées aux restructurations.

L'UNSA et la CGC Douanes ont alerté la DG sur le régime du détachement en PNA, qui peut ne peut pas être renouvelé par la structure d'accueil au bout de 3 ans (renouvelable), et générer ainsi une certaine précarité sur la nouvelle résidence de Chalons-en-Champagne à compter de 2024. La DG s'est engagée à étudier cette question afin d'apporter les éléments de réponse au prochain CTR.

La mission sûreté à la BSITM

Depuis quelques temps, un bruit court selon lequel la mission sûreté ne serait plus assurée par la Douane... Si cela concerne en premier lieu la BSITM située à la Gare du Nord, les unités de Marne-la-Vallée et Lille gares seraient également impactées. (Tunnel S/Manche pas concerné, car le gestionnaire et la nature de la mission sûreté ne sont pas les mêmes).

Cela peut se vérifier notamment par le déficit d'agents dans ces brigades, par rapport aux ER établis. Interrogée sur ce fait, la DG indique en retour que le gestionnaire de site, Eurostar, n'a pas fait les bonnes prévisions de trafic et la reprise d'activité « post Covid » étant plus rapide. De fait, le niveau d'agents actuel, qui devait être remonté en 2023, est insuffisant pour faire face à l'afflux de voyageurs. La direction a donc prévu un renfort en Paris spé prochainement, notamment pour tenir la période estivale. Sur le long terme, l'implantation de la brigade n'est absolument pas remise en cause. Par contre, la mission sûreté serait en phase de privatisation pour Eurostar. Si cela se confirme, la DG envisage de garder uniquement la supervision de la mission sûreté. Les agents doivent être sollicités rapidement sur ce point.

L'UNSA Douanes demande la présentation d'un dossier objectif et transparent sur le projet conduit par Eurostar relatif à la mission sûreté, afin d'accompagner efficacement les agents concernés par ces possibles évolutions. Dans tous les cas, aucun emploi ne doit être impacté par des décisions qui échappent à la Douane. En outre, nous verrions d'un mauvais œil le retrait total de la douane d'une telle mission en lien avec la protection des populations. Pour notre part, il est important que nos dirigeants entendent que le transfert, s'il se venait à se présenter, est loin d'être acquis !

